

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004  
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette  
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel  
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mission Evaluation Prospective Conseil - Dispositif d'accompagnement méthodologique Gestion et Suivi de Projet - Autorisation de recourir à un agent contractuel - Décision**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'accompagnement méthodologique des directions est une condition essentielle à la réussite du projet de Gestion et Suivi de Projet (GSP).

L'enracinement de cette méthode ne peut en effet passer que par un travail au plus près du terrain, avec les directions et les acteurs de projet sur des exemples concrets.

Des besoins en ce sens ont été recensés :

- les besoins exprimés par les utilisateurs pilotes (réalisant les tests sur l'outil informatique)
  - ° s'approprier la charte GSP
  - ° informer les acteurs CUB sur la GSP
  - ° définir le plan de charge des directions...
  
- les besoins exprimés par les chefs de projets
  - ° mise au format charte de leurs projets
  - ° définition des rôles et des missions
  - ° accompagnement pour l'animation et la coordination des acteurs...

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement s'avère nécessaire dans la démarche suivante :

- groupe de travail équipe de direction générale
- groupe de travail directeurs – directeurs de projet
- groupe de travail des chefs de projet
- accompagnement individualisé.

Au total, il s'avère que le besoin prévisionnel d'accompagnement méthodologique est compris entre 152 et 202 jours d'ici à février 2005. Un des objectifs de cet accompagnement, outre bien sûr l'appropriation de la méthode est de préparer le déploiement de l'outil informatique.

Pour conduire ce travail, la Mission Evaluation Prospective Conseil a besoin de renforcer momentanément ses effectifs par le recrutement d'un agent contractuel occasionnel au titre de l'article 3 – 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984.

La durée de ce contrat serait de trois mois renouvelable une fois.

La rémunération mensuelle brute de l'agent de catégorie A - serait de 2 180,25 euros toutes primes incluses. Celle-ci suivra l'évolution de la valeur du point de la Fonction Publique Territoriale.

L'imputation des frais correspondants soit la somme de 17 785 euros sera effectuée sur le budget principal de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Chapitre 012 article 64131.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies relatives au recrutement d'un agent contractuel à titre temporaire à la Mission Evaluation Prospective Conseil.  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 NOVEMBRE 2004**

M. BERNARD SEUROT

